



/H %¤WRQQLHU %HUQDUG %«UD® OH«WO DOODLSIU3»D/ULG RIVQ W RIQGWH ROLSI FOLSIO O OHPHQW ODQ de Montpellier, le 12 octobre dernier.k - « U « P \ \$ O O L R W

\$YRFDWV HW /HJDO 7HFK Coup d'envoi à l'incubateur du Barreau de Montpellier

L'importante participation à la journée inaugurale de l'Incubateur du Barreau de Montpellier (IdBM) montre l'intérêt des avocats pour l'innovation. Les conférences de la matinée ont mis en évidence la nécessité d'ouvrir le métier sur les possibilités offertes par les technologies du numérique, notamment l'intelligence artificielle et la % O R F N F K D L Q. Mais l'innovation peut prendre Tech créées par des avocats ou des non-avocats est passé d'autres formes, en particulier sur le plan social.

La création de l'Incubateur du Barreau de Montpellier répond visiblement à une vraie attente, à en juger par la forte assistance de 150 personnes ayant participé à sa journée inaugurale le 12 octobre dernier. Dans son discours d'accueil,

Rappelant le formidable travail accompli depuis un an sous l'impulsion de Me Mélanie Parnot, présidente de l'incubateur De 2 à 150 Legal Tech

L'intervention de Me Lise Damelet, la référente nationale dans la création d'incubateurs de barreaux OLUH VRQ LQWHU lue par le Bâtonnier Bernard Béral, a rappelé que depuis la création de l'incubateur de Paris en 2014, le nombre de Legal de deux à cent cinquante.

Soulignant le puissant développement des outils numériques au cours des 20 dernières années, Me Lise Damelet interpelle ses confrères et consoeurs : m 4 X 5 D Y R Q V Q R X V I D L W WLRQ GH FHV QRXYHDX[RXWLOV QXP«UL inaugurale le 12 octobre dernier. Dans son discours d'accueil, OLING GHTH DUWL DE RAYU GHE Bâtonnier Bernard Béral OLUH VRQ LQWHUYLHZO S'EST DECLARE WERT DE RESDIQHU OHV FDE MbdHU GH YRLU OH %DUUHDX GH ORQW HOOLHU SRXU DE REPSDIQHU OHV FDE MbdHU GH YRLU OH %DUUHDX GH ORQW HOOLHU GROW FOR WELL JUST BULL SULVE SU G5, QWHUQHW " 4X5DYRQV QRXV ¢ RIIULU GH OD 1HW (FRQRP\ " }

OLUH VRQ LQWHUYLHZ , il s'est réjoui de la présence à Montpellier de ce nouvel outil voué à m SURPRXYRLU O5 LQQRYDWLRQ QXP (SXEQL «HV GDQV QRWUH «ULTXH HQFDGUHU DVVLVWHU WRXV OH (SYRWHFEUHDSSHQ (C "BHVSRQLEOH Gans votre espace abonné. 30XV GH SHUVRQQHV RQW SDUWLFLS« ¢ FHWWH SLUHPLªUH MIRSKODQ«H GH FRQI«UH

Mutualisation des efforts

Si les constats peuvent paraître alarmants, m b Q R X V H Q VRPPHV DXVVL ¢ FHWWH LQQRYDWLRQ ORHU OF IROQDID LOQHFHFHOODO OEHD, SQAFANO 6500HU MXJH } GHORQW Salva Octo Mullistet Damelet. Le réseau national des incubateurs en cours de constitution ouvrira notamment la voie à une mutualisation des efforts afin de développer des cabinets d'avocats et de créer des partenariats technologiques utiles avec des non-avocats.

Pour sa part, Me Mélanie Parnot table sur l'incubateur : mbSRXU DYDQFHU HQVHPEOH PHWWUHSimOodHdG@RhatrelnMenavyXU OHV GLIdFXOW «V FRQFU^aWHV FKHUFKHU LPDJLQHU WURXYHU GHV VROXWLRQV IDLUH SURJUHVVHU HQVHPEOH ODA SOPELIARNI HLEVVLRQ G5DYRFDWb} JLTXH PDLV DXVVL MXULGLTXH HW

4 X H O O H V S H U V S H F W L Y H V S R l\(\text{Xintelligendel hymatine/Dan Kolton, hirectigut de la prospective}\)

Les conférences de la matinée ont mis en avant l'apport des nouvelles technologies ainsi que les opportunités ouvertes aux avocats en matière d'innovation. Simon de Charentenay, fondateur d'Open Flow et maître de conférences à la Faculté de droit de Montpellier, présente la % ORF Nernkaffirmant : mbhooh hvw gdyd gyd blh srolwltxh c'hiaknips kifuilhs Tolkvænt ab lavolat, kolth nSexeldhoft kles kilbûe is H SURSRVH XQH DXWUH PDQLªUH G5 «WD Econnectic Splet droin Dos Sastist, Let Moin Dokes Sco Ruke's Rutchon omes. HW OH AGulpll Ban Lite Withon ique, la %ORF Nife pho Sels Our le partage entre individus de données devenues infalsifiables car cryptées et inscrites dans un bloc. Il se crée ainsi, de fait, un consensus entre adhérents de la % O R F Net, KenDda Qde litige, tous peuvent vérifier la donnée inscrite dans le bloc.

Naissance d'un Code civil alternatif

LQFXEDWHXUV GHV EDUUHDX [Gole Martelinitema) / SWinLe Mark Arian Martelinitema / SwinLe Martelinite de 1 500 cryptomonnaies, et les levées de fonds sont spectaculaires et très rapides. Le processus est moins développé du côté du droit, mais déjà émerge un Code civil alternatif à celui du droit positif et se constituent des corps de juges décentralisés. mb/HV DSSRUWV GH OD %ORFNFKDLQ VRQ QDLUHV PDLV VD FDSDFLW« G5LQQRYDWLRQ 'DQV GL[DQV HOOH VHUD SHUIRUPDQWH }, pro

m /5LQW «U¬W F5HVW DORUV TX5LO Q5\ D SO

ses vœux l'ouverture des avocats à la culture de l'innovation, QWHOOLJHQFH DUWLdFLHOOH HW elle affirme : m O5LQQRYDWLRQ SHXW \neg -WUH QXP «ULTXH WHFKQROR

S Raphrèus Tavhoir duéfi Bi Dintelli gera de la nDifacielle (IA) comme l'ensemble des concepts, des théories et des techniques mis en œuvre pour qu'une machine puisse simuler

et de l'innovation de Secib, s'interroge : m 4 X H O O H V W ¤ F K H V DOORQV QRXV SRXYRLU FRQFU°WHPHQW DGR QRWUH FDELQHW VRLW SRXU XQ XVDJH LQW «FKDQJHV FROODERUDWLIV DYHF XQH MXULG RX OH FOAldorptant/lels/igle IA pour Intelligence de l'Avocat couplée à l'Intelligence Augmentée, il évoque les

FHOXL FL D\DQW SRXU PDWULFHV SULQmFLLHSDQQRHPVELODHSDQUDHYQQWDWOVS«RFQRVQLRQP«LNHI¢ DGRSW« SRXU IDLUH GHV G«S¶WV GH EUHYHWV RX GH OHV GRPDLQHV GX FKLIIUH HW GH OD V«FXUI LQWHOOLJHQWV DYHF VLJQDWXUH «OHFWUR HQ SODFHb}, indique Dan Kohn.



6LPRQ GH &KDUHQWHQD\ IRQGDWHXU G52SHQ)ORZ HW PD°WUH GH FRQI«ЫЫОБНО ¢

! \$YRFDWV HW- ൾഷ்വർല്സ് roll all infict@bateur du Barreau de Montpellier VXLWH

Des « joint ventures » pour Legal Tech et avocats

Pour sa part, Thomas Saint-Aubin, directeur général de Séraphin, insiste sur l'importance du 1er juillet 2014, date à laquelle le droit français a été mis en Open Data. Les Legal Tech, saisissant cette opportunité et bénéficiant de l'impossibilité à l'époque pour les avocats de faire des actes de commerce en ligne, ont pu s'implanter comme plateformes, mettre en concurrence les avocats en tant que fournisseurs et proposer notamment des contrats types sur Internet.

A partir de 2017, après les modifications des textes, les avocats ont pu à leur tour créer des Legal Tech. Aujourd'hui, une société comme Séraphin, forte de son expertise numérique et juridique, propose aux avocats qui le souhaitent de créer en m MRLQW YHQWXUH } des Legal Tech. mg 时度及受力性以及25DFWLYLW « HVW FRQIRUP OD WHFKQRORJLH VRXV IRUPH G5DSSR9 中央1000 PH PROPOSITION OF THE BOW OF TH GH VRQ FRGH G«RQWRORJLTXH TX5LO FRPSWH, expolite (under Other 6ass Blatcht-) Aubin.

Le droit à l'activité commerciale

Me Delphine Gallin, avocate à Marseille et ancien membre du Conseil National des Barreaux (CNB), s'interroge quant à elle sur la portée du décret d'application de 2016 sur m O 5 D F W Lety de Mores de la réglementation de la profession. Ainsi, dans FRPPHUFLDOH DFFHVVRLUH HpM/s Fina QQ Ha[sqciete] ayu sejiny dee Hargung Heyl'ayoccat développe son activité suite de la loi Macron du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

Sur le terme « accessoire », M Delphine Gallin avance que celui-ci, dans l'approche économique, ne veut pas dire le plus petit. En effet, ce serait là contraire à l'esprit de la loi Macron, dont le but affiché est de libérer l'activité économique. Ce point de vue est conforté par le CNB, qui a voté le 6 octobre dernier un texte affirmant: m O5DFWLYLW « DFFHVVR HQ IRQFWLRQ GX FDUDFWaUH HIIHFWLI G ¢ WLWUH SULQFLSDO } Il en ressort que m VL X (WRXMRXUV VRQ P«WLHU G5DYRFDW VRLUH SHXW ¬WUH VRXUFH GH UHYHQXV EHDXFRXS G HoréMisse PMSDelphine Gallin.

Se conformer au code de déontologie

Pour la connexité, l'avocate de Marseille avance : m - H P H au public d'accéder aux contrats en droit du travail, est à l'évidence conforme aux principes. Le décret de 2016 a aussi donné aux Ordres un minicontrôle a posteriori : l'avocat doit informer l'Ordre dans les 30 jours suivant le début de ses activités. Les Ordres doivent également vérifier que l'activité accessoire ne soit pas un exercice de la profession d'avocat commerciale, il ne peut se prévaloir de ses prérogatives d'avocat, notamment du secret professionnel.



M° 'HOSKLQH *DOOLQ DYRFDW.H(WDXDQDDBUKQDXGLGUHHFDWUHVXHULQBHOD SURVSHFWLYH HW G

Des clients au sens du marché

Concernant le terme m FOL, HQ Wagit) pas de le prendre au sens strict, c'est-à-dire les clients de l'avocat au moment où il lance son activité commerciale accessoire. Ce serait, là encore, contraire à l'esprit de la loi. Il faut entendre le terme au sens de clients et prospects, conformément à la logique des marchés en croissance.

Yves TOPOL

Des ateliers collaboratifs pour définir l'avocat de demain

8 Q SUHPLHU SDUWHQDULDW SR Xutiles, pur construire ses solutions innovantes.

/D MRXUQ «H LQDXJXUDOH GH O5LQFXEDWHXU GX % DUUHDX GH Montpellier a aussi été marquée par la signature d'un SUHPLHU FRQWUDW GH SDUWMHAQIÐULDW GH GU € U ₽√2 6 9 Q"WH 0

Parnot, souligne :« Il est important pour notre incubateur d'être soutenu, et nous recherchons activement des partenaires. Secib a été la première société à répondre favorablement. Elle nous apporte son soutien, aussi bien

Sur l'atelier relatif aux outils numériques, Sandrine Vara, présidente de la Commission numérique du CNB, a fait un point de rappel sur ces « assistants » digitaux

dQDQFLaUHPHQW TXH SDU VHV (YO)WHUYHQWLRQV FRQFUaWHV »

6XLWH GH O5DUWLFOH SD



8Q GHV DWHOLHWV +S(DUWLEURSFDWLIV

! \$YRFDWV HW- CondipleDeOroi7alHinFckObateur du Barreau de Montpellier VXLWH

insuffisamment sollicités par la profession que sont e-barreau et les procédures civiles dématérialisées, la possibilité de créer son profil ou de réaliser des consultations en ligne; signalant l'existence d'un club d'utilisateurs YLD lequel les avocats peuvent formuler des idées et des propositions. Les outils numériques permettent également de faire connaître l'activité d'avocat (plaquette d'information, publicité ou sollicitation personnelle). Les choses ont largement évolué, étant précisé que le démarchage téléphonique ou par sms reste proscrit.

Concernant l'atelier autour de la thématique du management, les axes de réflexion ont porté, dans le cadre de l'incubateur du Barreau, sur un outil de gestion des courriels. Il existe pourtant des outils, trop méconnus sans doute, qui nécessiteraient la mise en place d'une formation. m /D TXHVWLRe langue juridique clair PDLOV DSSDUD°W LQGLVSHQVDEOH } Comme les outils numériques existants autour de la question du paiement des honoraires.

Des idées sont lancées : pourquoi pas des visioconférences pour les audiences de mise en état pour lesquelles les avocats m SDVVHQW XQH KHXUH SRXU XQH DXGLHQFH HIIHFWLYH GH TXHOTXHV PILaQété Vágallament demandé une réflexion Des cas pratiques ont illustré les échanges menés dans cet autour de l'autonomie des justiciables: m 65LOV QRXV attelüet/deduit-la@ Mangage juridique clair. Pour qu'un texte DXWDQW GH PDLOV F5HVW TX5LOV QH jwritiquelysovit Dffice ace On Realtre Wellermentos vdo in eat the DP-PHQW DXWRQRPHV ,O IDXGUDLW DQWLFLSHU XQ SHX SOXV TXHOOH HVW

G5XQ IOX [GH PDLO.MLaffaksellineactions Stukcons H } a été évoguée, notamment pour les logiciels professionnels de gestion m GRQW OH FR12W HVW LPSRUWDQ

Sur le Legal Design, la mutualisation est à l'ordre du jour, comme la mise en commun de compétences Y L D des réseaux thématiques informels. La notion de formation aux nouvelles technologies et le travail collaboratif 1 OD YLH HQVHPEO émergent fortement de ces travaux. Devant l'enthousiasme constaté lors de ces ateliers, Me Mélanie Parnot, présidente de l'IdBM, a formulé le vœu d'organiser des ateliers mensuels sur ces thématiques qui font avancer le mode d'exercice de la profession d'avocat.

Animé notamment par Didier Ketels, juriste et fondateur de 'URLWV 4XR Woolet Catellielr Ca bron Éinlimh é la réelle volon té 9~H~U~V~G~H~V~D~W~H~O~L~H~U~V~P~H~Q~V~X~play (P) or of the droit accessible et compréhensible par tous.Cette volonté part d'un constat : certains justiciables ne comprennent pas les courriers juridiques qui leur sont adressés. Des outils pour clarifier le langage du droit sont ainsi mis en œuvre.

O5DWWHQWH GX MXVWLFLDEOH SRXU «YLWHU OD U «FHSW6LXRLQWHWG1950H500YURWLLFOH



/H IXWXU %¤WRQQLHU 5«P\ /«Y\ HVW LQWHUYHQX HQ FRQFOXVLRQ GH 'F&HDXNFWH SUHP

! \$YRFDWV HW- CodplcDeOroi7aHiliFickDateur du Barreau de Montpellier VXLWH HW dQ

•••/•••

observés : que le lecteur trouve facilement l'information, qu'il puisse la lire rapidement, qu'il la comprenne rapidement et qu'il en mémorise les messages clés. La reformulation de la structure d'une phrase – sujet, verbe, complément, avec titre clair, séparateurs visuels - et l'utilisation d'un vocabulaire compréhensible, sont la base de cette réflexion.

Dans le cadre européen, une classification par niveaux permet selon une grille de compréhension, d'établir la complexité des textes. Les juridiques sont classés en C2 sur DSSHOb}ou m VW UsbnFt Vollo Rc à/é+vlit@ir\/Unie)m?éthodologie pour l'utilisation du langage clair a été expliquée, soulevant parfois étonnement et perplexité.

Rémy Lévy: « Nous allons développer l'IdBM »

Les notions de Legal Design ont également été évoquées au cours d'un autre atelier. Il s'agit de notions visuelles donnant lieu à la création de pictogrammes, schémas, taille des textes, ou utilisation d'une frise chronologique pour marquer les étapes d'une procédure, le tout étant spécifiquement dédié au monde juridique et judiciaire.

L'atelier RGPD, mené par Christophe Toulza, directeur de l'Ecole des Avocats de Montpellier, et perçu comme une nécessaire pigûre de rappel, a délivré les informations utiles et sensibilisé les professionnels sur l'importance de ce règlement pour la profession d'avocat et les activités liées.

A la suite de la conclusion de cette journée dense et riche, faite par la présidente de l'IdBM en présence d'élus de la région et du département, le futur bâtonnier Rémy Lévy - qui prendra ses fonctions en janvier prochain - a souligné l'importance de la création de l'incubateur du Barreau de Montpellier, et de l'écoute, l'implication et la motivation des avocats présents tout au long de cette journée et lors des

cette m «FKHOOH } alors que les justiciables sont de niveante libers collaboratifs. m /5LQFXEDWHXU GRLW ¬WUH XC d'où une certaine distorsion de compréhension. Les locutions DFF « O « UDWHXU SRXU FHV « FKDQJHV FROOHF latines et tics de langage juridiques comme « LQWHUMHW\$HRUXUVXLYL HVW GH IDLUH SDUWLFLSHU GH S FHV MRXUQ«HV ? FH TXL D «W« G«FLG« GD« GH PRQ DPL OH % WRQQLHU % HUQDUG % « UD SURSRVHUDL DX FRQVHLO GH O52UGUH GH FI O5LQFXEDWHXU HW, aGtHl contelluG «YHORSSHU }

'DQLHO &52&,

Les coordonnées de l'IdBM

,QFXEDWHXU GX %DUUHDX GH ORQWSH UXH ODUFHO GH 6HUUHV ODLVRQ GHV \$YRFDWV 0 R Q W S H C

Courriel: incubateur.barreau.montpellier@gmail.com

Présidente : Mª Mélanie Parnot